

Frein sur les zones 30

Canton de Berne Le Gouvernement bernois s'est prononcé contre la création de nouvelles zones 30 km/h. Il répond ainsi positivement à une motion de l'UDC. Le sujet sera débattu au Grand Conseil prochainement.

Ursi Grimm

Adaptation Donna Gallagher

Alors que de plus en plus de villes abaissent la limitation de vitesse de leurs routes à 30 km/h, certaines voix s'élèvent pour stopper cette évolution. C'est le cas du Conseil exécutif bernois, qui a répondu positivement à une motion de l'UDC cantonale demandant à suspendre ces réductions de vitesse sur les grandes artères de circulation. Ce moratoire sur les zones 30 km/h concernerait uniquement les routes cantonales qualifiées d'orientées vers le trafic. Ces dernières devraient conserver sans exception une limitation de vitesse à 50 km/h. Le débat s'invitera prochainement au Grand Conseil, mais la mesure déchaîne dorénavant et déjà les passions.

Du côté de l'UDC, on est convaincu que ce moratoire est nécessaire, afin que le trafic s'écoule plus rapidement. «Vous savez, la circulation routière, c'est un petit peu comme la circulation sanguine. Vous avez besoin de toutes petites veines au bout de vos doigts, mais aussi d'artères principales, où le sang va pouvoir circuler en plus grande quantité et plus rapidement», plaide Manfred Bühler, conseiller national de Cortébert et président de l'UDC bernoise. «C'est exactement le même principe avec la circulation routière. C'est pourquoi les véhicules doivent pouvoir continuer à circuler à 50 km/h sur les routes à orientation trafic.»

Des tronçons trop dangereux?

Seulement voilà, les artères principales passent aussi, parfois, à proximité des écoles. C'est le cas notamment à Boujean, à Bienne. Les autorités seelandaises veulent faire de ce tronçon une zone 30 km/h, ce qui évacuerait le trafic de transit et déchargerait ainsi le quartier. Mais cette transformation ne sera peut-être pas possible si le moratoire passe la rampe au Parlement bernois. «Cela dépend de la façon dont le Conseil exécutif mettrait en



Le Conseil exécutif bernois rejoint le camp de l'UDC cantonale au niveau des limitations de vitesse sur la route.

Keystone/Jean-Christophe Bott

œuvre cette mesure. S'il l'applique de manière stricte, cela signifie en effet qu'on ne pourra pas créer de zone 30 km/h devant cette école», regrette Lena Frank, conseillère municipale biennoise chargée des Travaux publics, de l'énergie et de l'environnement. «Ce serait un véritable problème. D'une part, au niveau de la sécurité, car c'est une école primaire avec beaucoup d'élèves. D'autre part, il y aurait également un problème à cause du bruit qui dépasse les limites tolérées. Et la meilleure manière de diminuer ces nuisances sonores, c'est une réduction de la vitesse, combinée à un revêtement approprié», explique-t-elle.

La route de Reuchenette, à Bienne, fait partie des routes cantonales dites à orientation

trafic. Pour autant, actuellement, les véhicules y circulent à une vitesse maximale de 30 km/h. Le fruit d'une collaboration entre la Ville de Bienne et le Canton de Berne. «Ils ont discuté et planifié les choses ensemble. Et voilà le résultat, une limitation de vitesse adaptée», commence Christoph Grupp, député biennois au Grand Conseil pour Les Verts.

S'il en était autrement, et que les voitures pouvaient y circuler à 50 km/h comme le demande la motion, la situation serait problématique pour les piétons, toujours selon le politicien. «Il n'y a rien qui est vraiment prévu pour eux. Cela pourrait être très dangereux.» C'est pourquoi Christoph Grupp estime qu'il est nécessaire que

des adaptations au niveau communal puissent être conservées à l'avenir.

L'UDC, qui est à l'origine de cette idée de moratoire, ne voit pas les choses du même œil. «Je ne crois pas que l'autorité communale soit remise en cause, puisqu'on parle de routes cantonales. Il est nécessaire d'avoir une capacité de circulation sur l'ensemble du territoire par le biais de ces routes. Je pense donc qu'il est normal que cette question soit du ressort du Canton, tandis que les Communes conservent leurs compétences pour les routes communales, dans les quartiers.» La motion pour le moratoire sur les zones 30 km/h sera prochainement transmise au Grand Conseil, où elle devrait déclencher des débats animés.

Un 30 km/h décrété dans le quartier de Beaumont

Ce mercredi, le Conseil municipal biennois a annoncé introduire une zone 30 km/h sur toutes les rues du quartier de Beaumont. Ce changement sera financé par un crédit de 100'000 francs.

D'après les autorités, cette mesure contribuera à améliorer la sécurité des usagères et usagers de l'espace public, tout en augmentant la qualité de vie de la population du quartier. Le 30 km/h sera déployé dès l'obtention de toutes les autorisations nécessaires. Les règles de priorité

à certains carrefours seront par ailleurs modifiées, afin d'adapter les conditions de visibilité. Le Conseil municipal a également décidé d'autres mesures de circulation, comme la suppression de 37 places de stationnement réparties sur l'ensemble du quartier. Une réduction de moins de 8% de l'offre de stationnement public dans le quartier de Beaumont.

En considérant l'offre de stationnement privée, la réduction de l'offre publique tombe à moins de 2%. Au chemin de Beaumont, une interdiction de

circuler aux voitures et aux motocycles, à l'exception des riveraines et riverains, sera mise en œuvre à partir de la fin du parking en direction du funiculaire.

Les premières places de stationnement en zone bleue seront supprimées, afin de prolonger la bande longitudinale pour les piétonnes et piétons jusqu'au funiculaire. Cela créera une excellente connexion à pied entre l'hôpital et la station intermédiaire du funiculaire d'Evilard.

Le Conseil municipal a aussi décidé de mettre à jour la signa-

lisation à la rue du Stand, entre la Haute-Route et la route de Reuchenette, en créant une zone où la circulation est interdite aux voitures et aux motocycles à l'exception des riveraines et riverains. Une telle mesure aurait pour but de faciliter le contrôle du respect de l'interdiction de circuler en vigueur. Finalement, plusieurs chemins seront ouverts aux vélos. Ce sera par exemple le cas du chemin à Falbringen entre la ferme et le chemin Paul-Robert ou du chemin Paul-Robert depuis l'EMS en direction de la forêt. c-val

EN BREF

Nouveau contrat de prestations 2025-2026 avec le Forum du bilinguisme

Bienne Le Conseil municipal a approuvé le contrat de prestations avec la fondation Forum du bilinguisme pour les années 2025 et 2026. La fondation encourage depuis 1996 le bilinguisme et soulève la question du vivre ensemble dans les différents groupes linguistiques. Elle aborde également les défis liés à ces thématiques à Bienne et dans le can-

ton de Berne, la ville et le canton étant tous deux bilingues. La Ville de Bienne soutient les activités du Forum au moyen d'une subvention annuelle. Le Canton de Berne et l'Office fédéral de la culture versent également des contributions. La subvention de la Ville de Bienne s'élève à 130 000 francs par an, comme durant l'actuelle période contractuelle. c-ajr

Soutien à la réalisation d'un livre sur l'histoire économique de la Ville

Bienne S'il existe déjà de nombreux ouvrages sur l'histoire de Bienne, peu sont toutefois ceux qui se penchent en détail sur les aspects économiques et industriels de la ville, alors qu'ils en constituent les fondements et l'essence même. La composition et la culture de la population biennoise, son fonctionnement social, son bilinguisme mais aussi le développement urbain et architectural de la ville ont été et sont toujours marqués par l'importance du secteur secondaire. Soucieuse de «protéger, sauvegarder, conserver et mettre en valeur» ce patrimoine

économique et industriel, une association s'est créée l'an dernier et a décidé de réaliser un livre intitulé «Biel/Bienne, une Histoire économique et industrielle à nulle autre pareille» sous la direction de l'historien Gérard Duc. Cet ouvrage, qui doit paraître en français et en allemand d'ici deux ans, entend faire appel, à côté des sources publiques, à des sources encore inexploitées, qui sont essentiellement celles des entreprises. Pour aider à la réalisation de cet ouvrage, le Conseil municipal a approuvé un crédit de 80'000 francs. c-ajr

Demande de crédit au Conseil de ville pour mettre à jour le parc informatique

Bienne L'Administration municipale dispose, sur l'ensemble des départements, d'environ 1200 postes de travail numériques dotés de différents matériels et périphériques. Pour assurer son fonctionnement, les terminaux utilisés devront être renouvelés à partir de 2024 dans le cadre du cycle de vie du matériel, et les logiciels (Windows 11 et Office 365) mis à jour. Dans ce but, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'approuver un crédit d'engagement de 4,6 millions de francs. Les postes de travail informatiques actuels ont été renouvelés pour la dernière fois entre 2017 et 2021, dans le cadre du projet «nouveaux postes de travail de la Ville de Bienne». Les postes de travail informatiques

ont un cycle de vie. Après un certain temps et après l'expiration de la garantie, les appareils ne peuvent plus être réparés et doivent être remplacés. De même, il faut assurer une maintenance continue des logiciels. Si cela n'est plus possible, la migration vers une version plus récente est nécessaire. Enfin, les exigences en matière de performance et de sécurité ne cessent d'augmenter. Or, elles doivent être satisfaites pour soutenir la numérisation de la Ville de Bienne. Ce n'est qu'avec un poste de travail informatique moderne, stable et sûr que les collaboratrices et collaborateurs pourront travailler à l'ère de la numérisation et conformément aux exigences du Canton en la matière. c-mpr

PUBLICITÉ

✓ contre les abus
✓ pour des règles justes

2xOUI au droit du bail
pour-le-logement.ch
le 24 novembre

UNION POUR LE LOGEMENT